



Dossier d'inscription/réinscription saison 2024-2025



1^{ère} Compagnie d'arc des Chevaliers de Quincy-Sous-Sénart

Informations sur l'archer

Civilité :
 Nom :
 Prénom :
 Date de naissance :
 Ville de naissance :
 Code postal de la ville de naissance :
 Adresse de résidence :
 Code postal :
 Ville :
 Téléphone :
 Mail :

- 1^{ère} inscription
 Réinscription
 Transfert

Numéro de licence si
 réinscription ou
 transfert :

Photo
 1^{ère} inscription
 uniquement

Règlement (se référer à la fiche d'information pour les tarifs) :

<u>Matériel</u>	<u>Si matériel personnel</u>	<u>Licence</u>	<u>Réduction</u>	<u>A régler</u>
<input type="checkbox"/> Prêt initiation <input type="checkbox"/> Prêt compétition <input type="checkbox"/> Personnel	<input type="checkbox"/> Arc classique <input type="checkbox"/> Poulie <input type="checkbox"/> Arc droit <input type="checkbox"/> Arc nu	<input type="checkbox"/> Adulte <input type="checkbox"/> Mineur	<input type="checkbox"/> 2 archers de la même famille : 8€ chacun <input type="checkbox"/> A partir de 3 archers de la même famille : 10€ chacun	

Chèques (jusqu'à 3 chèques pour des paiements en différé avec encaissement au plus tard en décembre) à l'ordre de **1^{ère} Cie d'Arc de Quincy** : 1 chèque 2 chèques 3 chèques

Virement bancaire :

- Libellé (Nom+ Prénom archer + mention « paiement licence » ou « paiement licence et matériel »)
- IBAN de la Compagnie : FR7610278062230002884234118
- Nous fournir avec ce dossier une preuve du virement (capture d'écran)

Votre code Pass Sport si vous êtes éligible :

Souhaitez-vous une facture pour votre CE ? : Oui Non

La licence et le matériel de prêt seront délivrés sous réserve des documents demandés et du règlement acquitté

Santé

- Je reconnais avoir rempli le questionnaire santé FFTA présent sur le site de la compagnie
 Je reconnais avoir répondu NON à toutes les questions me dispensant d'un certificat médical
 Je fournis un certificat médical de non-contreindication si j'ai répondu OUI à l'une des questions
 Êtes-vous en situation de handicap : Oui Non

Coordonnées des proches à contacter en cas d'urgence (OBLIGATOIRE)

Nom	Prénom	Numéro de téléphone	Lien de parenté

Droit à l'image

- J'autorise** l'utilisation de mon image ou de celle de mon enfant (photos, vidéos) par la compagnie sur son site internet et sur ses réseaux sociaux dans le cadre de la pratique du tir à l'arc
 Je n'autorise pas l'utilisation de mon image ou de celle de mon enfant (photos, vidéos) par la compagnie sur son site internet et sur ses réseaux sociaux dans le cadre de la pratique du tir à l'arc

Date et signature de l'archer (si majeur) :



Pour les archers mineurs

Représentants légaux

Représentant légal N°1	Représentant légal N°2
Civilité : <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme.	Civilité : <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme.
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Lien de parenté :	Lien de parenté :
Numéro de téléphone :	Numéro de téléphone :
Adresse mail :	Adresse mail :

Autorisation parentale

Je soussigné

agissant en tant que :

de :

- *L'autorise à pratiquer le tir à l'arc au sein de la Ière Cie d'Arc des Chevaliers de Sénart et de Quincy, affiliée à la Fédération Française de tir à l'arc (F.F.T.A), aux horaires qui m'ont été indiqués.*
- *J'autorise son transport par toute personne (de la Cie licenciée à la F.F.T.A) pour se rendre à des concours extérieurs.*
- *J'autorise la F.F.T.A ou son représentant légal à faire pratiquer tout acte médical ou chirurgical d'urgence que nécessiterait son état.*
- *J'accepte toute hospitalisation dans l'hôpital le plus proche.*

Mon fils, ma fille :

- *est autorisé(e) à quitter seul(e) la Compagnie à la fin du cours.* OUI NON
- *doit attendre son accompagnateur (Préciser son identité s'il ne s'agit pas de l'un des parents)*

M ou Mme : _____

Je note que mon accord sera sollicité pour les déplacements qui pourraient être proposés à mon enfant, pour participer à des rencontres aux compétitions adaptées à son âge.

Fait à Quincy le :

Signature du père ou de la mère ou du représentant légal pour les archers mineurs :